

## ***Procès Verbal*** **de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle** **du samedi 10.06.2023**

Les membres de l'Association ActESA, sur convocation régulière qui leur a été adressée par son Président, 30 jours avant la réunion, se sont réunis le samedi 10 juin 2023 à 9h30, en présentiel et par voie de visioconférence, à l'ESA au 55 rue Rabelais 49000 Angers, amphi 2288, pour examiner :

### **L'ordre du jour suivant :**

- 1 - Désignation de deux scrutateurs
- 2 - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 19.03.2022
- 3 - Approbation du rapport d'activités portant sur la période du 01.01.2022 au 31.12.2022
- 4 - Approbation des comptes déterminés au 02.05.2022 et portant sur la période du 01.01.2022 au 31.12.2022 et affectation des résultats
- 5 - Approbation du budget prévisionnel 2023
- 6 - Approbation du rapport d'orientation : Rapprochement AIESA - ActESA
- 7 - Quitus aux membres du Bureau
- 8 - Élection des membres du Conseil d'administration
- 9 - Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

### **A l'examen de la feuille de présence :**

Nombre de membres présents en présentiel ..... = 11

Nombre de membres présents par visioconférence..... = 5

Nombre de membres représentés..... = 14

Nombre d'invités et membres de droit..... = 4

Soit au total 30 membres qui peuvent prendre part à l'Assemblée Générale (suivant l'article 9.1 des statuts).

Par ailleurs il est indiqué à l'article 9.2 des statuts que « l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer quel que soit le nombre de présents en présentiel, en visioconférence ou représentés » : en conséquence ladite Assemblée Générale peut valablement délibérer.

### **Personnes invitées et présentes en présentiel et en visioconférence :**

Assemblée Générale ActESA le 10.06.23 - 10/06/2023 - 49000 Angers

EMARGEMENT

Nom	Prénom	EMARGEMENT
AUBINAIS	Michel	
BADOURLY	Hanif	
BROUSSE	Cyrille	
CAMPION	Samuel	A distance
CESBRON	Marcel	
DEVENNE	Anne	
DUPE	Rose-Marie	
FROGER	Jeannine	
FURET	Stéphane	
GANTIER	Pierre	
GUICHOUX	Pierre-Marie	
LEROY	Joseph	
MARTIN	Hugo	
MAUGET	René	
PIVERT	Jean-Manuel	
PLOQUIN	Guy	
POIRIER DU LAVOUÉR	Baudouin	
SAUNIER	Lise-Claire	A distance -
SIRET	René	
STIEN	Lynda	A distance

Peters - Jean } A distance  
 -  }  
 Dubois - Delphine }

la présente Assemblée Générale décide de l'approuver.

→ *Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

### **3<sup>ème</sup> résolution : Approbation du rapport d'activités**

Après lecture du rapport d'activités portant sur la période du 01.01.2022 au 31.12.2022 présenté par Jean-Manuel PIVERT Président, l'Assemblée Générale décide de l'approuver.

→ *Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

### **4<sup>ème</sup> résolution : Approbation des comptes sociaux**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du compte de résultats déterminé sur la période du 01.01.2022 au 31.12.2022, présenté par son trésorier M. Pierre Gantier, qui fait ressortir un résultat négatif de – 7894,55 € et de son affectation au compte de report à nouveau négatif les approuve tels qu'ils sont présentés.

→ *Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité*

### **5<sup>ème</sup> résolution : présentation du budget prévisionnel pour l'exercice du 01.01.2023 au 31.12.2023**

Après avoir pris connaissance du compte prévisionnel déterminé pour la période du 1.01.2023 au 31.12.2023, présenté par son trésorier M. Pierre Gantier, l'Assemblée Générale décide de l'approuver tel qu'il est présenté

→ *Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

### **6<sup>ème</sup> résolution : Approbation du rapport d'orientation**

L'Assemblée Générale, après avoir assisté à la présentation du projet de rapprochement entre l'ActESA et l'AIESA (Association des Alumni Ingénieurs de l'ESA) et des étapes qui ont été définies par leurs présidents, pour progresser vers ce rapprochement envisagé pour l'année 2025, approuve ce projet.

→ *Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

### **7<sup>ème</sup> résolution : Quitus aux membres du bureau**

Noël und Eric → Guy Blochet  
 Bachelet Guy → Guy Blochet  
 Arcand Marie Gerard → Guy Blochet

Charvin Paullette ⇒ Jean-Bernard Sival ~~Sival~~

Desgallan Jean-Luc ⇒ J N Sival ~~Sival~~

Emman Fabron ⇒ Jean-Bernard Sival ~~Sival~~

Guyet Jean Claude ⇒ Pierre Marie Guichoux ~~Guichoux~~

Brue Yvon ⇒ Pierre Marie Guichoux ~~Guichoux~~

L'Hour Corélie ⇒ Pierre Marie Guichoux ~~Guichoux~~

CAUTHIER Philippe ⇒ Pierre GANTIER

LALANDE Michel ⇒ Pierre GANTIER

Riquet Annette ⇒ Anne Zaïza

L'Hour Thérèse ⇒ Anne Zaïza

Bernard Radou ⇒ Hervé Sadounaly

**Jean Manuel PIVERT, Président, ouvre la séance à 09h40,**

Le Président après avoir remercié les membres présents en présentiel, en visioconférence ainsi que les personnes invitées présentes- aborde l'ordre du jour et l'examen des différentes résolutions suivantes :

**1<sup>ère</sup> résolution : Désignation de deux scrutateurs**

Sont désignés scrutateurs :

- Pierre-Marie GOUCHOUX
- Hugo MARTIN

→ Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**2<sup>ème</sup> résolution : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, en date du 19.03.2022 :**

Après examen du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, en date du 19.03.2022

L'Assemblée Générale, après avoir approuvé le rapport d'activités et les comptes pour la période du 1.01.2022 au 31.12.2023, donne aux membres du Bureau quitus de leur gestion pour ledit exercice.

→ Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

#### **8<sup>ème</sup> résolution : Nominations des membres du Conseil d'administration**

Suivant l'article 8.1 des statuts le conseil d'administration est composé de 21 membres au maximum, en conséquence sont nommés pour 3 ans les 6 nouveaux membres suivants :

- |                   |                       |
|-------------------|-----------------------|
| - BADOURALY Hanif | - HEBERT Valentine    |
| - CAMPION Samuel  | - MARTIN Hugo         |
| - FOURNIER Fabien | - SAUNIER Lise-Claire |

→ Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

(La liste des membres du conseil d'administration et la composition du nouveau bureau de l'association (qui a été votée par le CA à l'issue de l'Assemblée Générale de ce jour) sont en JP de ce PV)

#### **9<sup>ème</sup> résolution : pouvoirs pour remplir les formalités**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes pour remplir toutes les formalités nécessaires.

→ Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**Le Président**

**Jean Manuel PIVERT**



**Le secrétaire suppléant**

**Anne DEVENNE**



**Sont annexés au présent procès-verbal :**

- *Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19.03.2022*
- *Le rapport d'activité*
- *Les comptes de la période du 1.01.2022 au 31.12.2022*
- *Le budget prévisionnel de 2023*
- *La feuille de présence*
- *La composition du CA et du Bureau au 10.06.2023*